CEJP/CENCO

DECLARATION A MI-PARCOURS DE LA MOE CENCO-ECC SUR LE DEROULEMENT DES OPERATIONS D'IDENTIFICATION ET D'ENROLEMENT DES ELECTEURS DANS LA PREMIERE AIRE OPERATIONNELLE (AO1) DE LA CENI

Déclaration N° 001/MOE CENCO-ECC/Jan/2023

1. Nous, CENCO/ ECC, unies par la foi chrétienne, engagées dans la promotion de la dignité humaine qui passe notamment par la construction d'un État de droit et la consolidation de la démocratie, et fidèles à notre mission pastorale et prophétique, nous avons mis en place une plateforme durable d'observation de long terme pour accompagner un processus électoral inclusif, démocratique et apaisé en RD Congo "

2. Cette Mission d'Observation Electorale des Eglises Catholique et Protestante, dénommée MOE CENCO-ECC et confiée à leurs Structures techniques Justice et Paix, est une plateforme citoyenne porteuse d'une mission pastorale et prophétique visant de contribuer à la construction véritable d'un Etat de droit et démocratique ainsi que l'auto affirmation de l'identité congolaise. La MOE CENCO-ECC constate que la CENI a lancé les opérations de la révision du fichier électoral le 24 décembre dernier, conformément à son calendrier électoral et invite une fois de plus la population à se faire enrôler massivement.

3. Au total, 196 Observateurs de Long Terme (OLT)de la MOE CENCO-ECC ont été recrutés, formés, accrédités par la CENI et actuellement déployés dans les 10 provinces de l'Aire opérationnelle 1 de la CENI pour collecter, sur base des formulaires et conformément à un échantillon statistique, les données relatives aux opérations d'identification et enrôlement des électeurs, à l'administration électorale et sécurité, à l'éducation civique ainsi qu'aux différents incidents liés aux opérations. Les données ainsi collectées sont évaluées sur base des standards et obligations internationaux, acceptés par la RD Congo par voie de ratification ou autres, et du cadre juridique et réglementaire national en matière des élections démocratiques.

4. Du 27 décembre 2022 au 13 janvier 2023, la MOE CENCO-ECC a reçu, de ses Observateurs de terrains, 1674 rapports contenant des faits observés dans les Centres d'inscription, dans les Bureaux des antennes ou Secrétariats

Exécutifs Provinciaux de la CENI ainsi que les circonscriptions concernées par cette révision du fichier électoral.

5. La MOE CENCO-ECC a constaté qu'au niveau des antennes et SEP, plusieurs de ses observateurs, bien qu'accrédités, ont rencontré des cas de résistance, de méfiance et de refus de partage d'informations dans le chef des agents de la CENI. Cependant, la MOE CENCO-ECC apprécie et encourage le degré d'ouverture des Membres des Centres d'inscription à ce jour à l'endroit des Observateurs.

6. En rapport avec le déroulement des opérations dans les centres d'inscription, plusieurs rapports de la MOE CENCO-ECC notent des cas de dysfonctionnements de kits d'enrôlement et de perturbation desdites opérations dus aux pannes, aux problèmes de recharge des batteries et aux arrêts intempestifs de la machine dans plusieurs CI. Les données collectées indiquent qu'il y a des CI non ouverts et non opérationnels, voire inexistants bien que répertoriés dans la cartographie de la CENI. A d'autres CI, les listes journalières des inscrits ne sont pas systématiquement affichées ou encore si elles le sont, elles sont arrachées. En outre, plusieurs électeurs se plaignent de la qualité du service au niveau des CI.

7. Des données collectées, plusieurs rapports notent une mauvaise gestion de la file d'attente ou encore le non-respect du périmètre de sécurité au point de constater plusieurs pratiques prohibées telles que l'achat de service, pratique très courante surtout à Kinshasa.

8. La MOE CENCO-ECC fait état de quelques activités de sensibilisation durant cette période d'identification et enrôlement des électeurs. Ces activités sont menées par certains acteurs ou parties prenantes, notamment, la Centrale électorale, quelques partis politiques, quelques organisations de la société civile, etc.

9. Au regard de ce qui précède, la MOE CENCO-ECC formule les recommandations suivantes :

a) Au Gouvernement et principalement au ministère de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières

- De se rassurer que les agents de l'ordre affectés dans les Centres d'inscription (CI) sont bien formés et assurent convenablement la sécurité du personnel et du matériel électoraux ainsi que des requérants, des témoins, des journalistes, des Observateurs électoraux et de tout autre partie prenante intervenant dans le processus ;

b) A la CENI

- De prolonger la durée de l'opération d'identification et d'enrôlement des électeurs dans les CI ayant ouvert avec un retard et ceux ayant été victimes de cas des dysfonctionnements entrainant ainsi l'interruption de l'opération pendant des heures, des jours et des semaines. Ces prolongations devraient tenir compte du temps perdus par chaque CI ;
- De renforcer la présence des Contrôleurs techniques dans les CI afin qu'ils apportent un appui au personnel des Centres d'Inscription (CI) et assurent en plus le ravitaillement desdits CI en matériels défectueux ainsi qu'en consommables en temps réels ;
- De mettre à la disposition des Partis politiques et des Organisations de la Société civile des outils de sensibilisation qu'elle a déjà produits ;
- De déployer les dispositifs d'accréditation dans **toutes** les antennes sur l'étendue du territoire national afin de faciliter l'accréditation des témoins, observateurs et journalistes ;
- D'avoir une communication claire, exhaustive et proactive sur les innovations liées aux opérations électorales en cours afin de fixer les électeurs. A titre d'illustration, les électeurs devraient déjà être informés de la photo noire et blanc ayant remplacé celle en couleur dans les cartes d'électeurs ;
- D'éclairer le public sur les cas des CI non encore ouverts, non opérationnels ou non existants pour dissiper tout malentendu ;
- D'interpeller les Préposés à l'identification et les Agents de l'ordre commis pour la gestion des périmètres de sécurité des CI afin qu'ils cessent de monnayer l'accès aux CI ;

c) Aux partis, regroupements et Acteurs politiques

- D'éviter tout discours d'incitation à la haine durant le déroulement des opérations électorales afin de favoriser l'inclusivité du processus en cours ;
- D'accentuer les activités de sensibilisation et d'éducation civique de leurs partisans par rapport aux opérations en cours et d'éviter de mobiliser les mineurs n'ayant pas atteint la majorité à se faire enrôler;
- De déployer leurs témoins pour la surveillance des opérations de la révision du fichier électoral ;

d) Aux partenaires techniques et financiers

- De mettre à la disposition des organisations de la société civile des opportunités d'accès aux moyens techniques et financiers nécessaires pour une sensibilisation et une éducation civique et électorale accrues ;

e) Aux Organisations de la société civile

- D'accentuer les activités de sensibilisation et d'éducation électorale sur le déroulement des opérations en cours ;
- De déployer les observateurs dans les sites où se déroulent les opérations électorales pour ainsi contribuer à la transparence et à la crédibilité du processus électoral.

La MOE CENCO-ECC rassure la communauté tant nationale qu'internationale qu'elle poursuit son accompagnement du processus en cours par une observation électorale impartiale et objective. Un rapport proprement dit sur cette opération d'identification et d'enrôlement des électeurs dans l'Aire opérationnelle 1 sera publié dans les semaines qui suivent.

Pour l'ECC

Révérend Eric NSENGA

Pour la CENCO

Mgr Donatien NSHOLE